

# RÉGION NORMANDIE

**« Externalités environnementales des chantiers publics de construction/réhabilitation. Evolutions à l'heure de l'économie circulaire »**

**27 juin 2019  
ROUEN**

# I Le PRPGD en Normandie

## Le Plan Région de Prévention et de Gestion des Déchets

En juin 2016, a eu lieu **le lancement des travaux d'élaboration du PRPGD.**

Prévu par la loi NOTRe il s'agit de nouvelles compétences de la Région en matière de déchets :

- d'un changement d'échelle
- d'une meilleure cohérence territoriale

**Un grand nombre d'acteurs sont associés à la réflexion pour aboutir fin 2017 à un projet partagé et de qualité, soumis à enquête publique et définitivement adopté en Assemblée plénière le 15 octobre 2018.**



# I. Le PRPGD en Normandie

ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

PROSPECTIVE A TERMES DE 6 ET 12 ANS

OBJECTIFS

PLANIFICATION A TERMES DE 6 ET 12 ANS

PLAN REGIONAL EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

FLUX DES DECHETS (FOCUS)

- Bio déchets ; déchets BTP ; déchets amiantés ; déchets d'emballages ménagers ; VHU ; déchets de textiles.

CAPACITES ANNUELLES D'ELIMINATION PAR STOCKAGE ET PAR INCINERATION

- Déchets non dangereux non inertes
- Déchets non dangereux et déchets inertes

# I. Le PRPGD en Normandie

## Ses enjeux

**I. Connaissance** quantitative et qualitative des gisements et des flux, de la composition des déchets, de leurs caractéristiques et de leurs évolutions

**II. Maîtrise des coûts et optimisation** de l'existant et mise en synergie (installations et traitement)

**III. Atteinte des objectifs réglementaires :**

- diminuer la production des déchets ;
- augmenter la valorisation matière des déchets ;
- diminuer les quantités stockées.

**IV. Communication**, sensibilisation/formation, accompagnement et partage des informations

# I. Le PRPGD en Normandie

## Ses objectifs chiffrés appliqués aux DBT, conformes à la loi TECV

### Déchets non dangereux non inertes :

- 70% de valorisation matière des déchets du BTP en 2020

### Déchets non dangereux non inertes admis en stockage (ISDND) :

- Réduction des quantités à l'horizon de l'échéance du Plan (2027)

# I. Le PRPGD en Normandie

## Ses principales préconisations

- Améliorer la **traçabilité** et la **connaissance** des flux
- Mobiliser les **maîtres d'ouvrages** et les **maîtres d'œuvre**
- Appliquer le **tri 5 flux** sur les chantiers (décret de mars 2016)
- Atteindre à l'horizon final du plan, un **maillage du territoire**, des installations de dépôts de type « déchèterie professionnelle »
- Suivre l'évolution des **capacités de stockage et de valorisation** des déchets inertes

# I. Quelques chiffres en Normandie

- **Spécificités des déchets du BTP :**
  - Tonnage 2015: 5Mt (soit la  $\frac{1}{2}$  des déchets produits)  
(Fr : 227 millions de tonnes soit  $\frac{3}{4}$  des déchets)
    - Bâtiment : 277 000 t, Travaux Publics : 4,8 Mt
  - Des natures différentes :
    - Déchets inertes : 97% (Fr : 93,4%)
    - Déchets Non Dangereux Non inertes : 1 % (Fr : 5,4%)
    - Déchets Dangereux : 2% (Fr: 1,2%)
  - Prévalence des déchets de démolition
- **Des marges de progrès pour les données de suivi**
  - Problème de l'organisation documentaire de la traçabilité
  - Tonnage du réemploi souvent inconnu
- **L'enfouissement est encore important**
  - Estimation d'un taux de valorisation entre 55 et 60%
  - 73 % pour les inertes mais majorité en remblaiement de carrière

## II. Les obligations réglementaires de la MOA

En tant que producteur de déchets la maîtrise d'ouvrage est responsable réglementairement.

- Pouvoir de contrôle et de direction de ses prestataires
- Vérifier les autorisations
- La responsabilité demeure même si transfert des déchets

## II. Les obligations de la MOA

Diagnostic déchets

Prévention – SOGED – Traçabilité - Bilan

Réduction de la production de déchets

Réduction de la nocivité de déchets

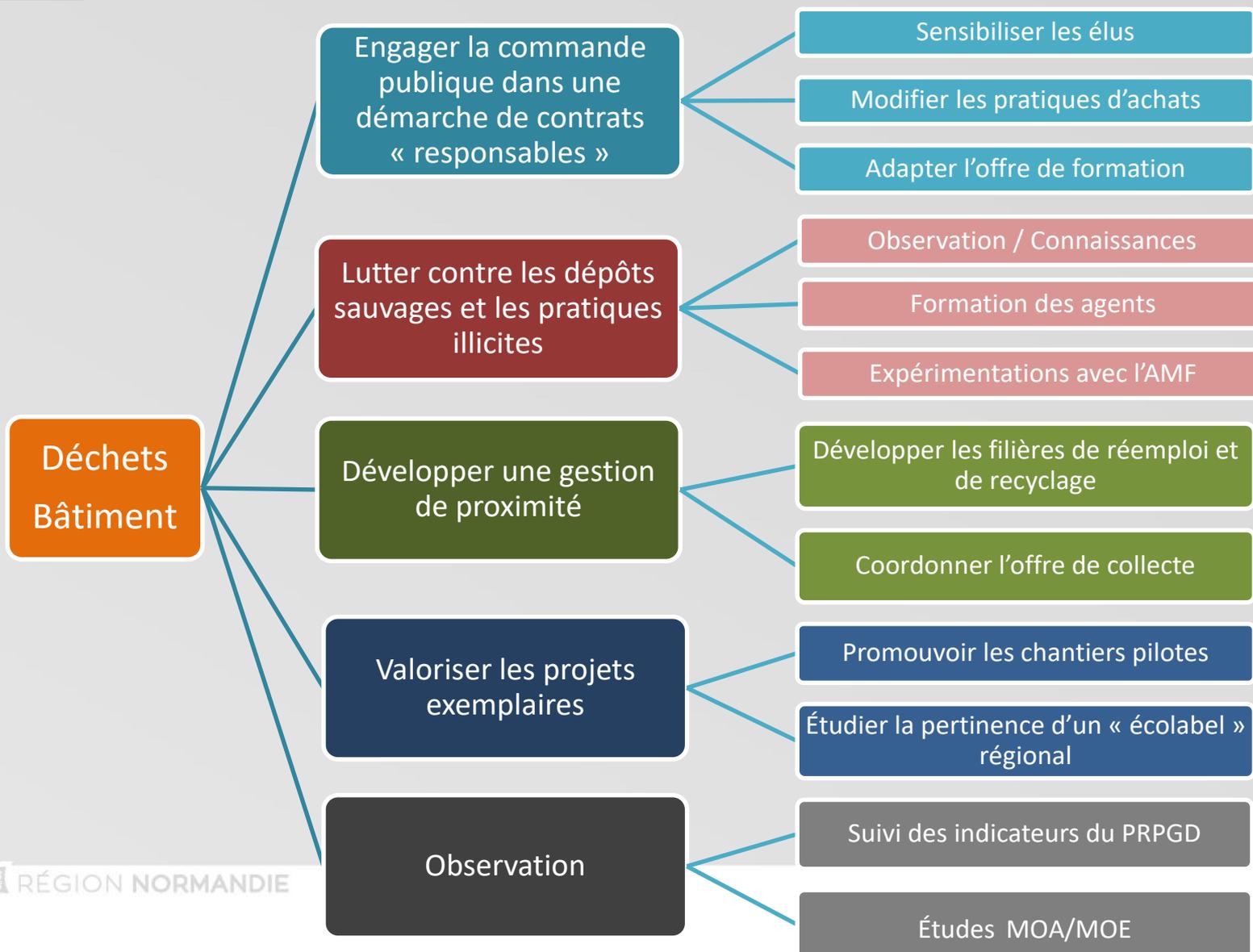
Caractérisation des déchets

Dépose sélective et le tri des déchets

Logistique

Mode de traitement - Valorisation des déchets

### III. Déclinaisons opérationnelles



### III. Déclinaisons opérationnelles

Engager la commande publique dans une démarche de contrats « responsables »

Modifier les pratiques d'achats

Modifier les pratiques d'achats

Adapter l'offre de formation

- Création d'un dispositif de formation pour la MOA et la MOE
- Projets de visites de chantiers avec des élus
- Création de l'Association



### III. Déclinaisons opérationnelles

Développer une gestion de proximité

Développer les filières de réemploi et de recyclage

Coordonner l'offre de collecte

- Développement des ressourceries du bâtiment
- Développement de plateformes de valorisation
- Soutien à la filière des sédiments de dragage
- Identification des compétences et formations
- Animation régionale (colloques...)
- Création d'un Club NECI dédié au réemploi dans le bâtiment  
<https://neci.normandie.fr/clubs/le-reemploi-dans-le-batiment>



**Financement Région dans le cadre de l'AMI Économie circulaire  
+ 550 K€ sur 2019-2022 (hors AMI 2019)**

### III. Déclinaisons opérationnelles

Observation

Suivi des indicateurs du PRPGD

Études MOA/MOE



- Actualisation et suivi des tendances de la production/des flux/des gisements des déchets du BTP pour corréler/adapter le plan d'actions aux objectifs du PRPGD
- Enquêtes auprès de la MOA et MOE

Pour la MOA, les objectifs sont de :

- Mieux comprendre les pratiques des acteurs
- Identifier les freins externes et internes aux bonnes pratiques
- Partager les retours d'expériences

Edouard PIEPRZYK

 : 02 31 85 88 46 / 06 73 09 46 77

Gaël LE CORVEC

 : 02 31 85 88 45 / 06 73 09 56 72  
[g.lecorvec@cerc-normandie.fr](mailto:g.lecorvec@cerc-normandie.fr)



*Merci de votre attention*

*Emmanuelle ONNO*

*Chargée de mission PRPGD*

*02 31 15 52 97*

*[Emmanuelle.onno@normandie.fr](mailto:Emmanuelle.onno@normandie.fr)*